**REGLEMENT DU CONCOURS DES ENFANTS DE LA**

**COMMUNE NOUVELLE DE FLIZE 2024**

****

**Article 1 : Objet du Concours**

La commune Nouvelle de Flize organise en 2024 un concours pour les enfants ayant pour thème :

**« Les jeux olympiques de Paris 2024 »**

Cette année notre pays sera mis à l’honneur en organisant les jeux olympiques d’été 2024 à Paris et dans les grandes villes de France. Il s’agit donc de créer ce qui pour les enfants représente le mieux ces JO, sur le support de votre choix. Vous pouvez utiliser toutes les matières et matériaux que vous souhaitez.

**Article 2 : Inscriptions**

Ce concours est ouvert aux enfants de 3 à 11 ans résidant de la commune nouvelle.

La participation à ce concours est gratuite. Une seule décoration par enfant est autorisée et sur le support de son choix.

Les enfants souhaitant participer peuvent s’inscrire, sous couvert de leur représentant légal, en complétant le formulaire distribué dans les boites aux lettres ou en l'imprimant sur le site internet.

Ce formulaire accompagné de la réalisation de l’enfant est à déposer en Mairie avant le 28 juin 2024, date limite de l’inscription.

***N’oubliez pas d’y inscrire le nom et prénom de l’enfant.***

Les enfants des Elus et du Personnel Communal peuvent s’inscrire, à l'exception des enfants des membres du jury.

**Article 3 : Catégories**

Ce concours comprend 3 catégories définies selon l’âge des enfants :

* De 3 à 5 ans (avant le 31 décembre de l’année en cours);
* De 6 à 8 ans (avant le 31 décembre de l’année en cours);
* De 9 à 11 ans (avant le 31 décembre de l’année en cours).

Pour chacune des 3 catégories, 3 enfants seront désignés vainqueurs par le jury à la majorité des votes.

**Article 4 : Critères d’appréciation**

Les membres du jury jugeront indépendamment les différentes décorations selon une grille de cotation et selon les critères d’appréciation sont les suivants :

* Le respect du thème ;
* l’harmonie des couleurs ;
* la diversité des matières utilisées ;
* la créativité et l’originalité ;

**Article 5 : Composition du jury**

Le jury sera composé du Maire ou de son représentant et de membres de la commission « cadre de vie.

**Article 6 : Les prix**

La Commune Nouvelle de Flize récompensera les 3 premiers lauréats de chaque catégorie avec des lots de cadeaux.

Le montant de chaque lot sera voté chaque année par le Conseil Municipal, pour 2024:

* 40€ pour le 1er prix
* 30€ pour le 2ème prix
* 20€ pour le 3ème prix

D’autre part, tous les participants inscrits, non récompensés, et présents lors de la remise des prix recevront un lot d’encouragement.

**Article 7 : Remise des prix**

La remise des prix se fera au cours d'une cérémonie organisée par la Commune Nouvelle de Flize. Chaque participant y sera invité par mail.

A revoir selon les conditions sanitaires du moment et règles applicables.

**Article 8 : Réalisations**

Elles ne seront pas retournées aux participants mais accrochées dans des lieux publics (bibliothèque, mairie ..).

Les participants acceptent sans contrepartie la publication de ceux-ci.

**Article 9 : Acceptation du règlement**

Les représentants légaux des enfants s’inscrivant à ce concours en acceptent sans réserve le règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

*** Information Développement durable*** ******

Ce document ne sera plus distribué dans les boites aux lettres.

Le bulletin d’inscription sera disponible en Mairie et vous pourrez le retrouver en suivant nos actualités :

* sur notre page facebook ***« Flizebook »*** et/ou
* sur notre site internet ***« Flize.fr ».***

Vous pouvez y retrouver de nombreuses informations sur la Commune tout au long de l’année.